
[Abonnez-vous au système d'alerte par SMS](#)

La Métropole met sans attendre un système d'alerte de la population par SMS à disposition des communes. Un outil indispensable pour parer aux risques.

Les outils d'alerte de la population existants ont montré leurs limites lors de l'incendie de septembre 2019. L'événement a rappelé à chacun l'inadaptation du système d'alerte à la population par sirènes lors d'un accident industriel. Si tous les habitants de la Métropole pouvaient voir le panache de fumée, l'information sur la gravité de la situation n'était pas suffisante.

Il est en effet primordial que les populations reçoivent, en même temps que le signal, des informations sur la nature de l'événement et les consignes à appliquer. L'État a annoncé le déploiement d'un système modernisé d'alerte et d'information aux populations, au moyen du *cell broadcast* (sans inscription, dans une zone géographique donnée) et des SMS géolocalisés, mais ce système est prévu au plus tard en 2022.

La Métropole met immédiatement à disposition des communes un système d'alerte par SMS. Les habitants peuvent s'y inscrire volontairement. Il sera utilisé sur demande des maires pour les événements nécessitant d'indiquer à la population d'appliquer des consignes (ou a minima de suivre des recommandations) : accident industriel, phénomène naturel comme des inondations, alerte météorologique comme une canicule, des orages, des vents violents, situation sanitaire, attentat, etc.

La [page d'inscription au système d'alerte](#) est disponible sur le site internet de la Métropole. Elle permet de choisir une à trois communes via un menu déroulant. Si la commune dispose déjà d'un dispositif d'alerte, l'internaute est renvoyé vers la page du site de la commune permettant l'inscription au dispositif.

Les habitants qui ne disposent pas de connexion à internet peuvent contacter le service téléphonique Ma Métropole au 0800 021 021 pour s'inscrire.

- [La page d'inscription au système d'alerte par SMS](#)

Image

[View PDF](#)